

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/01/2023

Association GRANDI ANSANM
Adresse 171 chemin Chevalier – 97435 Saint Gilles les Hauts
Mail : grandiansanm@gmail.com

Le 28/01/2023, à 15h00, les membres de l'association GRANDI ANSANM se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation par e-mail du 11/01/2023 de la présidente.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Mme AROUQUIOM SAVRIMOUTOU, présidente de l'association.

Plus de 25% des membres ayant un vote délibératif étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 25 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- règlement des adhésions et cotisations (2 € payables en liquide ou chèque) et fixation des futurs montants d'adhésion et de cotisation annuelle
- présentation des personnes présentes
- reconduction du bulletin d'adhésion, de la charte d'adhésion, du règlement intérieur
- présentation et approbation du rapport d'activité par la présidente
- présentation et approbation du rapport financier par le trésorier
- présentation des projets prévus
- proposition de modifications des statuts
- présentation d'un exemple de budget prévisionnel pour l'année 2023
- renouvellement du bureau et élection de nouveaux membres
- questions diverses
- vente de livres par l'association

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

- Les activités de massage bébé et création artistique parent/enfant autour des émotions seront proposées par l'association
- Pas d'obligation d'organisation par l'association de la journée internationale des droits de l'enfant en 2023, plutôt se greffer à un évènement existant

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Reconduction du bulletin d'adhésion et du règlement intérieur : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité

Approbation du rapport d'activité, du bilan financier et du budget prévisionnel
L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité

Reconduction des montants d'adhésion (2 €) et de cotisation annuelle (2 €).
L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité

Renouvellement du bureau de l'association :

Fin du mandat de 2 ans de Mme ABI NADER Férial en qualité de vice-présidente. Les deux autres mandats sont reconduits pour 2 ans (Nadège AROUQUIOM SAVRIMOUTOU en qualité de présidente et Kushal MAYARAM Kushal en qualité de trésorier).

Election de membres du bureau :

L'Assemblée désigne à l'unanimité Mme VIOLETTE Soizic (31 rue André Meyen – 97421 Saint Paul) en qualité de **vice-présidente** de l'association.

L'Assemblée désigne à l'unanimité Mr PATCHE Olivier (3 rue des hirondelles – Apt. 11 – 97490 Sainte Clotilde) en qualité de **secrétaire** de l'association.

L'assemblée désigne à l'unanimité Mme DUFOUR Joellah (18 chemin de la roseraie – 97490 Saint Denis) en qualité de **secrétaire adjointe** de l'association.

L'Assemblée désigne à l'unanimité Mme GARAÏOS Chantal (23 allée des primevères – 97490 Saint Denis) en qualité de **vice-trésorière** de l'association.

Ceux-ci, ainsi que le trésorier et la présidente précédemment élus, exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 2 ou 4 ans selon le prochain tirage au sort en 2025 conformément à l'article 19 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Demande de modification des statuts :

- Certains membres bienfaiteurs souhaitent participer aux votes et devenir membres actifs – vote à l'unanimité pour le changement de statut des membres Joellah Dufour, Olivier Patche et Soizic Violette
- La motion « recherche d'utilité sociale » et les conditions de rémunération des salariés seront mentionnés pour obtenir l'agrément ESUS de l'Economie Sociale et Solidaire
- Les membres de droits ont voix consultative et non délibérative

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

A Saint Paul, le 28/01/2023

La Présidente de séance
Nadège AROUQUIOM SAVRIMOUTOU



Le Secrétaire de séance
Kushal MAYARAM

